

DECISION DU MAIRE

Référence 2020.00228
Direction en charge Stratégie immobilière
Objet 1 rue de l'Informatique - Immeuble le Polytech. Mise à disposition de locaux à la SARL OPTI'C RH. Bail dérogatoire. Décision de M. le Maire en date du 26 mai 2020,

Affichage	
Notification	

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1 point I qui permet au Maire d'exercer, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°74 du Conseil Municipal du 29 avril 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Étienne est propriétaire d'un bâtiment dénommé Polytech édifié sur un terrain de 3500 m² sis à l'angle de la rue des Aciéries et de la rue de l'Informatique à Saint-Etienne,

CONSIDERANT que cet ensemble de 1300 m² comprend deux niveaux plus 230 m² de sous-sol et locaux techniques ainsi que 48 places de parking,

CONSIDERANT qu'un bureau situé au 1er étage est actuellement vacant,

CONSIDERANT que Mme Catherine JODAR a sollicité la mise à disposition de locaux dans le cadre des activités de la société OPTI'C RH,

D E C I D E

Article 1

La Ville de Saint-Étienne met à la disposition de la SARL OPTI'C RH des locaux d'une superficie de 30,86 m² et une place de stationnement, cadastrés section CN 103, situés Immeuble le Polytech – 1 rue de l'Informatique.

Article 2

Cette mise à disposition de locaux est consentie pour une durée de 3 ans du 1er mars 2020 au 28 février 2023.

Article 3

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2 931,70 € HT, TVA en sus.

Article 4

Les recettes seront recouvrées au budget de l'exercice 2020 et suivants, chapitre 75 article 752.

Article 5

Un bail dérogatoire concrétise cette mise à disposition.

Article 6

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 7

Mme le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le

Le Maire,

Gaël PERDRIAU